

# Mandat de la dernière chance à l'Issep

**C**'est un bâtiment sans prétention, dont les couloirs désuets pourraient refléter un cadre de travail paisible, propice à la sérénité que nécessite l'analyse scientifique. Il n'en est rien. Plombé par un climat interne délétère depuis dix ans, l'Institut scientifique de service public (Issep), un organisme d'intérêt public wallon employant près de 300 personnes, s'est sabordé peu à peu. A tel point que la structure, garante de l'excellence publique en matière de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, joue son avenir.

La menace planant sur l'Issep s'est confirmée le 23 mars dernier, en commission du parlement wallon. Y a-t-il lieu de privatiser les missions qui lui étaient jusqu'ici confiées, au regard de ces conflits perpétuels et du déficit chronique de l'institut ? « On en arrivera peut-être à ces conclusions d'ici deux ou trois ans », a annoncé le ministre de l'Environnement Carlo Di Antonio (CDH). D'ici quelques semaines, le directeur général faisant fonction de l'Issep, Marcel Lambert (étiqueté CDH), quittera le paquebot à la dérive dans un concert de défiance et de règlements de compte. « La responsabilité du futur mandataire sera énorme », souligne son ministre fonctionnel.

## Passif houleux et guerre des clans

Comment en est-on arrivé là ? Fondé par décret en 1990, l'Issep a rarement évolué dans un cadre lisse et transparent. L'organisme est l'héritier régionalisé de

l'ancien Institut national des industries extractives (Iniex). A la fin des années 1980, la gestion de l'ancienne structure parastatale défraie déjà la chronique : son directeur général, Georges Viatour, est suspecté d'usage de faux et de détournements multiples destinés à alimenter une « caisse noire » pour rétribuer certains collaborateurs. En 1993, il est condamné à trois ans de prison avec sursis. Dans l'intervalle, l'Issep tente de faire oublier ce passif houleux en consolidant son expertise scientifique. Il s'impose peu à peu comme un organisme public de référence. Mais sans jamais bénéficier de la sérénité qu'il était en mesure d'espérer.

De 2010 à 2011, le passage de témoin entre le directeur général sortant Jean Jadin (étiqueté PS) et Marcel Lambert s'opère dans une vive tension, le premier dénonçant l'incompétence présumée du second auprès du ministre de l'époque, Philippe Henry (Ecolo). Cette transition chahutée constitue l'épicentre d'une usante guerre des clans, dans laquelle seront également mêlés Pierre Snyders, le directeur général adjoint de l'époque – depuis lors licencié et inculpé pour abus de biens sociaux et faux en écriture – et la CGSP-Admi, principale force syndicale de l'institut. Coup de boule entre deux agents, insultes, menaces de mort inscrites dans les toilettes... L'escalade prend une tournure surréaliste, contraignant les syndicats à commander une évaluation des risques psychosociaux. « Sur les vingt OIP dont je m'occupe, je n'ai jamais vu un climat social aussi calamiteux », témoigne Fabio Pasqualino, délégué permanent à la CGSP-Admi. Aujourd'hui encore, plusieurs travailleurs dénoncent un « climat de terreur » dont les protagonistes imputent respectivement la responsabilité au clan adverse.

## Une réforme dans la défiance

Au-delà de cette toile de fond peu glorieuse, la gestion de l'Issep fait l'objet d'un profond désaccord. Dès son arrivée en 2011, Marcel Lambert invoque la nécessité de mettre en œuvre un plan stratégique triennal (PST), visant à réformer fondamentalement l'organisation de l'institut. « C'est indispensable vu les nombreux défis auxquels l'Issep est confronté », assure-t-il encore aujourd'hui, alors que la CGSP-Admi considère qu'il s'agit là d'un « plan inutile et superflu ». Les changements qui y sont exposés, combinés à la rigueur qui se profile en termes de moyens humains et budgétaires, sont plutôt mal accueillis par le personnel. « Toutes les réformes importantes font peur », se défend Marcel Lambert. Dès les premières tractations, la CGSP-Admi ne compte pas lui laisser une marge de manœuvre. Le PST est bloqué par l'intransigent délégué syndical Pierre Patti, responsable du service Marchés publics de l'Issep, lors du processus de désignation de la société privée chargée de le consolider. Le syndicat suspecte le directeur général d'avoir favorisé un soumissionnaire, ce que l'intéressé contestera fermement en évoquant un sabotage du PST.

Les conclusions du rapport d'audit de mars 2014, chargé d'identifier les nombreux maux dont souffre l'Issep, n'y changeront rien. Le « projet de plan stratégique triennal 2013-2015 » n'a toujours pas été approuvé par le gouvernement wallon. Si Marcel Lambert espère que le PST sera enfin mis en œuvre par son successeur, la CGSP-Admi s'y oppose fermement. « Il ne serait pas normal que le prochain mandataire applique un plan ficelé par son prédécesseur », avertit Fabio Pasqualino. « Irresponsable, rétorque Marcel Lambert. Ce plan constitue l'unique porte de sortie pour l'Issep. »

## Tuiles budgétaires

Ces querelles portent préjudice à la situation financière de l'institut, confronté à un inquiétant déficit cumulé de 5,5 millions d'euros. « L'Issep a toujours été le parent pauvre de la Wallonie, regrette Marcel Lambert. Notre institut est le

seul OIP wallon à ne pas disposer d'une dotation. » La structure est en effet financée par une quarantaine d'arrêtés de subvention pour les missions qui lui sont confiées. Un dispositif ultracomplexe, dont les délais de traitement et les recalibrages mettent à mal la capacité de l'institut à honorer ses créances. A cela s'ajouterait le défaut chronique des clients publics à honorer leurs engagements. « Quand on travaille avec le ministère de la Justice, on n'est pas payé autant qu'on le devrait, et on est payé en retard », glisse Marcel Lambert.

Ces dernières années, des ajustements financiers ont par ailleurs aggravé le bilan financier de l'Issep. « On est au bord du gouffre, et il n'y a plus qu'un pas à faire », résume Fabio Pasqualino.

En 2014 : 3 millions d'euros de redressement fiscal suite au non-respect des critères de la loi Moerman, qui dispense certains organismes scientifiques d'une partie du précompte professionnel à la condition que les moyens ainsi dégagés soient alloués à la recherche. En 2013 : 780000 euros à rembourser suite à un trop-perçu pour plusieurs missions. En 2012 : 2,1 millions d'euros à prélever dans les recettes pour pallier le sous-financement de l'assurance groupe.

Pour le cadre sortant, le salut de l'Issep ne passera que par une réforme de son mode de financement et par une requalification des moyens qui lui sont alloués. « J'entends Jean-Claude Marcourt (NDLR : ministre PS de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation) annoncer 330 millions pour la recherche, poursuit Marcel Lambert. Que l'on me donne 500000 euros pour que l'Issep puisse intégrer les programmes scientifiques européens ! » Reste à voir si la Wallonie serait prête à lui accorder une telle marque de confiance. Selon le dernier rapport de la Cour des comptes, elle aurait perdu plus de 2,5 millions d'euros dans le fiasco de l'EcoTechnoPôle Wallonie (ETP-W), un partenariat public-privé créé en avril 2009 avec le concours de l'Issep. La société a par la suite été liquidée, sans que l'Issep ait pu à ce jour récupérer 170000 euros de créances.

La direction générale de l'Issep de-

vrait échoir d'ici peu à l'une des deux de l'air et du climat (Awac) et Béné-  
candidates retenues dans le cadre du dicte Heindrichs, cheffe de groupe  
processus de renouvellement des man- Ecolo au conseil communal de Liège.  
dataires : Annick Fourmeaux, prési- Le défi s'annonce gigantesque. ●  
dente ad interim de l'Agence wallonne